

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE 009-14
Le 21 janvier 2014

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL
Coastal Energy Company (CEN)
Fusion

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTREAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que les actions ordinaires de Coastal Energy Company (« Coastal ») seront retirées de la cote de la Bourse de Toronto à la fermeture des marchés mercredi le 22 janvier 2014, suite à la fusion avec Condor Acquisition (Cayman) Limited. En vertu de cette fusion, Condor Acquisition (Cayman) Limited a acquis toutes les actions émises et en circulation de Coastal pour une considération en espèces de 19,00\$CA par action.

Coastal Energy Company (CEN)

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Coastal Energy Company (CEN) seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** **Le 23 janvier 2014**
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** **CEN deviendra CEN1**
- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Inchangé**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **PRIX DE LEVÉE :** **Inchangés**

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** Une considération en espèces équivalente à 1 900,00\$CA par contrat
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée resteront inchangées à 250 000 contrats
- **CUSIP :** NOTACUSIP

La CDCC n'acceptera pas le dépôt de récépissés d'entiercement pour les séries ajustées.

Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter la fusion et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

Les séries existantes de la classe d'options CEN seront transférées à la classe d'options CEN1 qui constitue le nouveau livrable. Veuillez prendre note que seulement les transactions de clôture seront permises sur la classe d'options ajustée. Les séries qui n'ont pas d'intérêt en cours ne seront pas ajustées.

Coastal Energy Company		
Prix de levée actuels	Symbole actuel de la classe	Nouveau symbole de la classe
13,00 \$	CEN	CEN1
14,00 \$	CEN	CEN1
15,00 \$	CEN	CEN1
16,00 \$	CEN	CEN1
17,00 \$	CEN	CEN1
18,00 \$	CEN	CEN1
19,00 \$	CEN	CEN1
20,00 \$	CEN	CEN1
21,00 \$	CEN	CEN1

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CES CLASSES D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation, Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au 514 871-3526. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec le Service aux membres de la CDCC.

Claude Cyr
Vice-président principal, Marchés financiers,
Marchés financiers